

AIRLINES FCP VALEURS CEA SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - Exercice clos au 31 Décembre 2012

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels d'AIRLINES FCP VALEURS CEA arrêtés au 31 décembre 2012, faisant apparaître un total actif de 13 943 053 DT, un actif net de 13 893 293 DT pour 907 864 parts en circulation et une valeur liquidative égale par part à 15,303 DT.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints d'AIRLINES FCP VALEURS CEA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de

l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'AIRLINES FCP VALEURS CEA au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Le commissaire aux comptes :

Mourad FRADI

Tunis, le 28 mars 2013

BILANS COMPARES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012 & 31 DECEMBRE 2011

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2012	31/12/2011
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions		11 309 689	9 689 898
Obligations et valeurs assimilées		2 551 010	2 002 168
Titres OPCVM			
	3.1	13 860 699	11 692 066
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires			
Disponibilités		82 354	4 177 233
	3.2	82 354	4 177 233
<u>Créances d'exploitations</u>			
<u>Autres actifs</u>			
TOTAL ACTIF		13 943 053	15 869 299
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.3	41 371	33 920
Autres créditeurs divers	3.4	8 389	7 247
TOTAL PASSIF		49 760	41 167
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.5	13 735 142	15 619 096
Sommes capitalisables		158 151	209 036
Sommes capitalisables des exercices antérieurs			
Sommes capitalisables de l'exercice		158 151	209 036
ACTIF NET		13 893 293	15 828 132
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		13 943 053	15 869 299

**ETATS DE RESULTATS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2012
& 31 DECEMBRE 2011**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2012	31/12/2011
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		377 627	287 174
Dividendes	4.1	253 146	193 740
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	124 481	93 434
Autres revenus			
<u>Revenus des placements monétaires</u>		11 204	10 131
<i>Total des revenus des placements</i>		388 831	297 305
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.3	<179 954>	<125 158>
-			
<i>Revenu net des placements</i>		208 877	172 147
Autres produits			
Autres charges	4.4	<23 774>	<17 184>
<i>Résultat d'exploitation</i>		185 103	154 963
_ Régularisation du résultat d'exploitation		<26 952>	54 073
<i>Sommes capitalisables de la période</i>		158 151	209 036
_ Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		26 952	<54 073>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<265 587>	1 178
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		773 485	<138 077>
Frais de négociation		<28 760>	<19 439>
<i>Résultat net de la période</i>		664 241	<1 375>

**ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET COMPARES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012
& 31 DECEMBRE 2011**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2012	31/12/2011
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		664 241	<1 375>
Résultat d'exploitation		185 103	154 963
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		<265 587>	1 178
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		773 485	<138 077>
Frais de négociation		<28 760>	<19 439>
<u>Distributions de dividendes</u>			
<u>Transactions sur le capital</u>		<2 599 080>	4 084 538
Souscriptions			4 084 538
Capital			4 035 007
Régularisation de l'exercice			<258>
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs			49 789
Rachats		<2 599 080>	
Capital		<2 314 115>	
Régularisation de l'exercice		<253 992>	
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs		<30 973>	
<u>Variation de l'actif net</u>		<1 934 839>	4 083 163
<u>Actif net</u>			
- En début de période		15 828 132	11 744 969
- En fin de période		13 893 293	15 828 132
-			
<u>Nombre de parts</u>			
- En début de période		1 065 767	790 751
- En fin de période		907 864	1 065 767
-			
<u>Valeur liquidative</u>		15,303	14,851
<u>Taux de rendement</u>		3,04%	<0,01%>

Notes aux états financiers annuels
Arrêtés au 31 DECEMBRE 2012
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

AIRLINES FCP VALEURS CEA est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA TUNISAIR GROUPE et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Il a été créé le 12 Décembre 2008 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres d'AIRLINES FCP VALEURS CEA.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/12/2012, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u>				
ADWYA	29 833	204 854	238 246	1,71%
AMEN BANK	12 850	400 237	446 730	3,20%
ARTES	45 000	386 026	381 330	2,73%
ASSAD	35 000	353 439	299 915	2,15%
ATTIJARI BANK	35 000	647 835	518 140	3,72%
BH	2 000	24 420	24 440	0,18%
BIAT	4 600	281 328	291 571	2,09%
BT	78 000	807 767	935 142	6,71%
CARTHAGE CEMENT	148 000	474 598	528 360	3,79%
ENNAKL AUTOMOBILES	28 000	288 924	323 400	2,32%
MAGASIN GENERAL	7 300	1 084 396	1 258 914	9,03%
POULINA G H	73 000	540 167	482 311	3,46%
S.N.M.V.T	33 000	737 669	913 473	6,55%
SERVICOM	34 539	320 089	484 479	3,47%
SFBT	75 000	792 519	952 575	6,83%
SIMPAR	6 500	326 892	439 192	3,15%
SOTUVER	31 795	229 797	268 064	1,92%

STAR	8 900	1 312 778	1 263 533	9,06%
TL DS 2012	20 435	925	613	0,00%
TPR	130 000	603 157	652 730	4,68%
TUNISAIR	100 000	168 419	144 700	1,04%
TUNISIE LEASING	20 435	534 688	461 831	3,31%
Total actions, valeurs assimilées et droits rattachés		10 520 924	11 309 689	81,10%

B- Obligations et valeurs assimilés

1-Bons du trésor Assimilables	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
BTA 10 2018 5,5%	1542	1 490 175	1 505 231	10,80%
BTA 10 2013 6,10%	1 027	1 053 702	1 045 779	7,50%
Total Obligations et valeurs assimilés		2 543 877	2 551 010	18,30%
Total		13 064 801	13 860 699	99,40%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2012 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Bons de trésor assimilables	1 683 454
Actions	6 789 794
OPCVM	1 144 553
	9 617 801

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2012 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession</u>	<u>Plus ou moins values réalisées</u>
Bons de trésor assimilables	1 131 698	51 560	1 161 467	<21 791>
OPCVM	1 144 553		1 147 063	2 510
Actions	4 893 810		5 686 576	792 766
TOTAL	7 170 061	51 560	7 995 106	773 485

3.2 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Liquidation/Emission/Rachat	-	4 084 537
Amen Bank Pasteur	82 354	102 307
Achats souscription à régler	-	<9 611
	<u>82 354</u>	<u>4 177 233</u>

3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire et du distributeur exclusif à payer	39 250	32 183
Rémunération du dépositaire à payer	2 121	1 737
	<u>41 371</u>	<u>33 920</u>

3.4 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	6 844	5 983
Redevance CMF	1 186	1 014
Retenue à la source à payer	357	250
	<u>8 387</u>	<u>7 247</u>

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>
Capital au 1^{er} janvier 2012	
En Nominal	15 619 096
Nombre de parts	1 065 767
Nombre de détenteurs de parts	246

Souscriptions réalisées (En Nominal)

Montant

Nombre de parts

Nombre de détenteurs de parts entrants

Rachats effectués (En Nominal)

Montant

2 314 115

Nombre de parts

157 903

Nombre de détenteurs de parts sortants

Autres mouvements

Frais de négociation

<28 760 >

Différences d'estimation (+/-)

<265 587 >

Plus ou moins-value réalisée

773 485

Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation

<227 040 >

Sommes capitalisables de l'exercice antérieur

209 036

Régularisations des sommes capitalisables de l'exercice antérieur

<30 973 >

Capital au 31 décembre 2012**13 735 142**

Nombre de parts

907 864

Nombre de détenteurs de parts

246

Taux de rendement

3,04%

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**4.1 Dividendes :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Dividende SFBT	42 000	30 000
Dividende TPR	30 800	26 250
Dividende BT	25 200	9 600
Dividende TUNISIE LEASING	22 525	21 845
Dividende ASSAD	19 380	14 060
Dividende ARTES	15 235	18 060
Dividende STAR	14 400	10 800
Dividende POULINA G H	12 750	8 320
Dividende SIMPAR	10 500	-
Dividende S.N.M.V.T	10 437	-

Dividende SOTUVER	10 000	-
Dividende BIAT	9 500	8 000
Dividende AMEN BANK	9 100	7 280
Dividende ENNAKL AUTOMOBILES	8 188	6 500
Dividende ATTIJARI BANK	6 201	-
Dividende G.I.F	3 750	-
Dividende SFBT NG	3 180	-
Dividende BTE (ADP)	-	21 600
Dividende ATB	-	6 360
Dividende ADWYA	-	4 400
Dividende POULINA NG	-	665
	253 146	193 740

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 124 481 DT, correspond aux intérêts sur les BTA.

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunérations du gestionnaire et du distributeur	170 610	118 605
Rémunération du dépositaire	9 344	6 553
	179 954	125 158

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Redevance CMF	15 839	11 107
Honoraires du commissaire aux comptes	7 811	5 983
Autres frais	124	94
	23 774	17 184

5 – AUTRES INFORMATIONS**5-1 Données par part et ratios de gestion des placements :**

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Revenus des placements	0,428	0,279	0,248
Charges de gestion des placements	<0,198>	<0,117>	<0,113>
Revenus net des placements	0,230	0,162	0,135
Autres produits	-	-	-
Autres Charges	<0,026>	<0,016>	<0,016>
Résultat d'exploitation (1)	0,204	0,146	0,119
Régularisation du résultat d'exploitation	<0,030>	0,051	0,062
Sommes capitalisables de l'exercice	0,174	0,197	0,181
Variation des plus (ou moins) values potentielles	<0,293>	0,001	0,473
Frais de négociation	<0,032>	<0,018>	<0,018>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,852	<0,130>	0,944
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,527	<0,147>	1,399
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,731	<0,001>	1,518
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	<0,249>	<0,052>	0,655
Valeur liquidative	15,303	14,851	14,853

Ratios de gestion des placements

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Charges de gestion des placements / actif net	1,30%	0,79%	0,76%
Autres charges / actif net	0,17%	0,11%	0,11%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net	1,14%	1,32%	1,22%

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion d'AIRLINES FCP VALEURS CEA est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission de :

- La définition des objectifs de placements de l'actif net du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable d'AIRLINES FCP VALEURS CEA sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS percevra une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1%(HT) sur l'actif placé en action
- 0,6%(HT) du reste de l'actif

Le calcul de ces frais de gestion se fera au jour le jour et viendra en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fera trimestriellement.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire d'AIRLINES FCP VALEURS CEA. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société.
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.